

IFRA

Les Cahiers d'Afrique de l'Est

avril-juin 2005

n° 28

Kenyan Studies

Quelle « citoyenneté » des camps de réfugiés ?
Virginie Tallio

Quelle « citoyenneté » des camps de réfugiés ?¹

Virginie Tallio

Victimes des conflits armés pour la plupart, les réfugiés n'ont plus de moyens d'existence : leurs stratégies de survie traditionnelles sont inopérantes et ils sont grandement dépendants de l'aide internationale. Certains vivent depuis une dizaine d'années dans des camps qui étaient pourtant conçus pour ne pas durer. Le camp devient ainsi le cadre de vie, de la formation identitaire de groupes entiers de personnes, aussi bien sur le plan individuel que collectif. Les camps de réfugiés peuvent apparaître comme une ville en formation. Il est effectivement attractif de se pencher sur les camps de réfugiés par le biais d'une analyse de leur urbanité. On y observe, en effet, une amorce de vie urbaine : symbolique des espaces, différenciation sociale et changement identitaire, selon les termes retenus par M. Agier². Par ailleurs, les premiers travaux en anthropologie urbaine ont porté sur les ghettos et les enclaves ; la similitude avec les camps de réfugiés, également dans une situation de ghettos, est séduisante. Malgré cela, il reste théoriquement un lieu de transit. Les réfugiés sont pris entre les contradictions du milieu dans lequel ils vivent, amorce de ville et lieu d'attente provisoire. Le camp de réfugiés est un milieu ambigu, en constante dynamique. Ceux-ci attendent un hypothétique retour qui peut être désiré, mais pas obligatoirement. L'idéal de « politique du retour » prôné par le H.C.R. est difficilement applicable en réalité car cet idéal, fondé sur la conception que se font les O.N.G.

¹ Cet article fait suite à une enquête de terrain de mars à mai 2002 dans les camps de Dadaab (Kenya). Mes plus vifs remerciements à MSF-Belgique qui a bien voulu m'accueillir à cette occasion. Cette enquête de terrain a été réalisée dans le cadre d'une thèse de troisième cycle préparée au Centre d'Etudes Africaines de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, sous la direction de Michel Agier, intitulée « *Identité individuelle, collective, sociale : processus et étapes dans la reconstruction. L'exemple des camps de réfugiés de Dadaab (Kenya)* ».

² Agier M., *La guerre, le camp, la ville. Rapport de mission IRD/MSF-B*, juin-juillet 2000.

et les organisations internationales d'un réfugié, se joue dans le contexte imposé qu'est le camp. Il sous-tend, pourtant, comme nous le verrons dans le corps de l'article, les programmes mis en place dans les camps. Celui-ci est conçu, matériellement et « idéellement », comme un lieu de transit menant obligatoirement à un retour chez soi.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies recense 9,2 millions de réfugiés (selon la définition de la Convention de 1951), dont plus de 770 000 dans la région comprenant l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique³. Au Kenya, dès 1991, l'afflux de réfugiés se fait plus considérable : cette date marque la chute des dictatures de Mengistu en Ethiopie et de Syad Barré en Somalie. De plus, les conséquences de la guerre civile au Sud-Soudan, qui a débuté en 1983, impliquent également des déplacements de populations dont une partie importante se retrouve dans les camps de réfugiés du Kenya. Ceux-ci sont désormais localisés sur deux sites, Kakuma et Dadaab. Les trois camps de Dadaab (du nom de la petite localité avoisinante), au nord-est du Kenya abritent environ 124 000 personnes. Ce sont des camps ouverts, situés dans un environnement désertique. Très isolés, ils sont accessibles par une seule route de communication facilement inondable en saison des pluies.

Le camp d'Ifo regroupe 45 000 personnes et date de septembre 1991, celui de Dagahaley rassemble 34 000 personnes et existe depuis mars 1992, enfin, le camp de Hagadera compte 45 000 habitants et a été ouvert en juin 1992. Ces chiffres sont relativement stables depuis dix ans. Ainsi, les trois camps rassemblent une population trois fois plus élevée que celle du district de Garissa dans lequel ils se trouvent. De nombreuses agences internationales et organisations non gouvernementales (O.N.G.) sont présentes au sein des camps, outre le Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (H.C.R.), Médecins Sans Frontières-Belgique (M.S.F.), Committee for American Relief Everywhere (C.A.R.E.) – Canada, G.T.Z. (organisme de coopération allemand), Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (U.N.I.C.E.F.), le Conseil

³ Ces chiffres sont tirés de 2004 Global Refugee Trends, Population and Geographical Data Section, Division of Operational Support, UNHCR Geneva

National des Eglises du Kenya (N.C.C.K.) et une O.N.G. libyenne, *Al Haramein*, qui se charge de l'enseignement coranique.

Les camps de Dadaab sont principalement habités par des Somaliens, auprès desquels on peut trouver aussi d'autres nationalités, notamment des Ethiopiens et Ougandais à Ifo, des Soudanais à Hagadera. Les relations entre les différentes nationalités sont assez tendues et les ressortissants des nationalités minoritaires sont cantonnés dans un seul bloc. Les camps sont partagés en sections, subdivisées en blocs. Les agences humanitaires présentes à Dadaab assurent la satisfaction des besoins vitaux des réfugiés : nourriture, eau potable, fourniture de biens tels que savon, bois de chauffe, santé, éducation. Les différentes infrastructures nécessaires à la bonne marche du camp sont regroupées à sa périphérie : hôpital, enceinte de C.A.R.E., poste de police, centre de distribution de nourriture et de bois de chauffe, camp de transit... Les rares infrastructures des O.N.G présentes à l'intérieur des camps sont les postes de santé de M.S.F., au nombre de trois. Nous présentons ici les trois camps de Dadaab comme une seule entité. Pourtant, chacun est différent, dominé en termes de population par un des clans somali. De plus, l'environnement géographique est inhospitalier : plus ou moins sablonneux selon le camp, avec une pâture plus ou moins difficile à trouver pour le bétail. Dans une première partie, nous passerons en revue les systèmes de distribution de biens et d'accès à un réseau de santé et d'éducation, afin de définir si leur présence permet d'assimiler les camps de Dadaab à une ville. Dans une seconde partie, nous nous baserons sur la présence d'une activité publique, voire politique, pour tenter d'aller plus loin qu'une définition du réfugié vivant dans les camps comme homme urbain. Nous poserons ainsi les premiers jalons pour essayer de rapprocher la notion de citoyenneté de la situation de réfugié.

1. Les infrastructures des camps de Dadaab

1.1. La distribution de nourriture

La nourriture est fournie à C.A.R.E. par le P.A.M.. Chaque famille obtient une carte d'approvisionnement délivrée par le H.C.R. lors de leur enregistrement à l'arrivée dans le camp ; ces biens sont distribués en fonction du nombre de personnes dans la famille. La nourriture est

distribuée deux fois par mois pendant trois jours (uniquement le matin) dans chaque camp, dans l'enceinte de C.A.R.E.. En ce qui concerne les autres biens (le savon, les vêtements et les chaussures), ils sont distribués tous les 15 du mois, et le bois de chauffe toutes les deux semaines. Les dons de vêtements et de chaussures ont été arrêtés faute de financement.

Ainsi, les femmes, car ce sont majoritairement les femmes qui se déplacent, font la queue dans les hangars, traînant derrière elles leurs sacs se remplissant peu à peu de nourriture. Au dehors de l'enceinte, des conducteurs avec leurs voitures à ânes les attendent afin de les aider à transporter les sacs jusqu'à leurs cases. Certains réfugiés revendent une partie de leur ration sur le petit marché qui se forme au dehors les jours de distribution, l'argent obtenu leur sert à acheter d'autres biens non fournis par les agences internationales. On retrouve également une partie de ces rations à la vente dans les petits stands se tenant à l'extérieur des blocs, dans les camps, et dans les magasins situés dans le marché principal de chaque camp, ouvert tous les jours.

1.2. Marché et commerces

Les marchés dans les camps sont particulièrement bien fournis, comparé au marché de Dadaab, notamment grâce à des camions en provenance de Somalie. On y trouve de la nourriture provenant entre autres des rations du H.C.R., du tissu, des ustensiles ménagers, des produits de toilette, des pharmacies, des épiceries, et quelques restaurants et cafés y ont ouvert leurs portes. De nombreux commerces existent au sein des marchés : tailleurs, « cinémas » (où on peut visionner des films, des matchs de foot ou les nouvelles de la B.B.C.), coiffeurs... Les habitants des alentours ne s'y trompent pas, c'est dans les marchés des camps qu'ils viennent vendre leur production de lait et de viande de chameau et non à celui de Dadaab. Alors qu'en saison des pluies, on ne peut trouver que de la *miraa*⁴ à Dadaab, les marchés des camps restent relativement bien achalandés. De même, le long des blocs de chaque camp, on peut trouver de petits stands vendant ce qui est nécessaire à la tenue quotidienne d'un

⁴ Plus connu sous le nom de *qat*, c'est une herbe à mâcher qui donne un effet euphorisant et coupe l'appétit.

ménage : riz, bougies, savon et même des bonbons et des chewing-gum, ce qui montre que la futilité n'est pas forcément absente de ces lieux ! Il se tient aussi des marchés plus spécifiques tels que le marché aux chameaux et le marché aux chèvres.

Le développement de l'agriculture autour des camps de Dadaab est limité par le fait que les Somali, majoritairement présents dans les camps, sont de culture pastorale nomade. Les quelques tentatives de culture sont principalement l'œuvre des Bantous mais elles ne sont guère suivies. Le P.A.M. a également essayé de développer la culture hors-sol grâce à des mini-jardins dans des sacs en toile de jute, mais sans grand succès. Il existe tout de même des ceintures vertes mises en place par G.T.Z., mais il semble que cela fasse surtout partie d'une stratégie environnementaliste propre à plaire aux donateurs potentiels et à tranquilliser les habitants de la région car la présence de réfugiés est souvent accusée d'être néfaste pour l'environnement.

1.3. Le système de santé

Le principal système de santé est constitué de trois hôpitaux, de centres de santé primaire et de travailleurs sanitaires assurant des visites régulières au cœur-même des camps. Il est géré par M.S.F.-Belgique. D'autres systèmes existent, complémentaires ou concurrents à ce dispositif.

Un hôpital a été construit dans chaque camp. Hagadera est le plus grand hôpital, avec une capacité de 120 lits, Ifo en a 85 et Dagahaley 65. Les hôpitaux dispensent les services suivants : pédiatrie, maternité, service adulte et urgences, ce dernier service ouvert pendant la nuit et le soir. Hagadera est le seul hôpital à avoir une salle d'opérations, utilisé principalement pour les césariennes et les opérations mineures. Dans chaque hôpital, un programme de lutte contre la tuberculose a été mis en place. Un docteur kenyan coordonne les activités et suit les patients atteints de *Kala-azar*. Chaque hôpital a également un programme de nutrition, une tente d'isolation pour les patients hautement contagieux et une tente pour les personnes atteintes du choléra en cas d'épidémies, ainsi qu'un laboratoire et une pharmacie. Un infirmier psychiatrique visite aussi les réfugiés dans les trois camps.

Dans chaque camp, trois à quatre centres de santé situés à l'intérieur des camps permettent de dispenser les soins de santé primaires. Un programme de « nourriture supplémentaire » et un programme d'immunisation et de soins anténataux y ont été mis en place. Des travailleurs sanitaires pour la communauté (*Community Health Workers*), tous réfugiés, travaillent également sur la prévention des maladies. Ils sont en charge de plusieurs blocs dans les sections. Des sages-femmes traditionnelles sont aussi présentes au sein des camps. Que ce soit les travailleurs sanitaires pour la communauté ou les sages-femmes traditionnelles, leur travail et leurs formations sont supervisés par M.S.F..

Une autre partie du système médical mis en place dans les camps est pris en charge par N.C.C.K.. Cela concerne plus particulièrement la conscientisation des réfugiés aux problèmes de la santé reproductive. Enfin, les docteurs traditionnels exercent dans les camps. Ce sont des réfugiés qui pratiquaient la médecine traditionnelle avant leur arrivée dans les camps. Ils pratiquent l'extraction de dents, la physiothérapie... et leur pratique n'est pas contrôlée par M.S.F. ni par aucune autre agence internationale. La présence d'un système de soins géré par une O.N.G. de renom n'empêche pas la poursuite de leurs activités alors qu'ils sont sur le même créneau. Comme nous le verrons pour le domaine éducatif, malgré la présence d'une agence humanitaire prenant en charge la mise en place et la gestion du système, les initiatives parallèles, complémentaires voire concurrentes, fleurissent. Provenant des réfugiés, elles marquent, entre autre, leur spécificité culturelle, comparée aux systèmes mis en place par des institutions internationales et correspondant à des cahiers des charges généraux.

1.4. Le système éducatif dans les camps

Le système scolaire dans les camps de Dadaab a été mis en place dès 1992. Selon le mandat du H.C.R., les enfants réfugiés doivent suivre les cinq premières années de leur scolarité dans leur langue d'origine (amharique, somali...), mais ensuite ils doivent intégrer le cursus du pays d'accueil (ici, le Kenya) au cas où ils s'y installeraient. En 1997, le système kenyan a été ainsi introduit dans les camps pour assurer le suivi de la scolarisation. Le financement de ce secteur est entièrement assuré par le H.C.R. qui en délègue la gestion à C.A.R.E.. Ainsi, la

scolarité est entièrement gratuite pour les enfants, hormis les uniformes que les parents doivent acheter. Mais il est difficile de trouver des fonds pour ce secteur, et la mise en place de nouvelles classes est suspendue à l'obtention de financements. La construction se fait à coûts tirés, avec des matériaux de récupération, tels les portes des sanitaires réalisées avec des bidons d'huile.

Seize *Primary Schools* (de 6 à 14 ans), comprenant chacune aussi une classe de *Prime Unit* (de 4 à 6 ans), sont installées sur les trois camps. Chaque camp comporte une *Secondary School* (de 15 à 19 ans). 31 000 élèves sont actuellement scolarisés dans les trois camps de Dadaab ; la très grande majorité des 540 professeurs sont des réfugiés. Les classes des *Primary Schools* sont surpeuplées, avec plus de 80 élèves par classe. Les journées sont donc dédoublées, avec une classe le matin et une l'après-midi.

Les cours sont les mêmes que ceux enseignés dans les autres écoles du Kenya, notamment les cours d'éducation religieuse (musulmane ou chrétienne). Certaines spécificités sont propres aux camps : cours d'éducation à la paix, sensibilisation à la problématique de l'environnement. Dans les *Primary Schools*, des cours adaptés aux enfants handicapés sont dispensés par des professeurs spécialement formés. Un laboratoire scientifique rattaché à la *Secondary School* est situé dans l'enceinte de C.A.R.E.. C'est pourquoi ces écoles sont toujours situées près des locaux de l'organisation, les autres se trouvant à l'intérieur des blocs. A la fin de leur scolarité, les enfants passent les examens et obtiennent un diplôme, comme tout élève issu du système éducatif kenyan. Les écoles des camps sont considérées comme centres d'examen et font ainsi partie intégrante du processus de scolarisation kenyan. Des pièces et des festivals de musique ont lieu à l'occasion des journées mondiales, telle la Journée des femmes ou la Journée mondiale de l'environnement. Des représentants du gouvernement du Kenya y sont régulièrement invités. Les élèves des camps prennent part aux compétitions sportives inter-écoles, qui sont aussi pour eux l'occasion de se déplacer sur le territoire kenyan, grâce à des autorisations spéciales accordées à cette occasion, et de se comporter comme des élèves issus de n'importe quelle école kenyan. 2002 marque la première génération d'élèves ayant accompli leur cursus scolaire dans les écoles de Dadaab. Le système scolaire est compétitif puisque les places dans les écoles secondaires sont restreintes, seuls les meilleurs peuvent y accéder. Certains peuvent

ensuite continuer à l'université, mais le problème du financement des études se pose alors.

Un système scolaire parallèle et concurrent à celui de C.A.R.E. existe au sein des camps. Il concerne l'enseignement assuré par les *madrasas*, écoles rattachées à une mosquée, où sont enseignées différentes matières telles que l'anglais, les mathématiques, les études coraniques,... Alors que le système éducatif « officiel » des camps de Dadaab respecte le curriculum kenyan et est supervisé par les institutions nationales, l'enseignement des *madrasas* est assuré par les institutions musulmanes : il témoigne d'une identité autre que la nationalité du pays d'origine ou celle du pays d'accueil.

Les *dugsi* sont un autre type d'écoles où l'on enseigne uniquement le Coran. N'importe qui peut ouvrir une *dugsi*, du moment que sa connaissance du Coran est estimée suffisante par les parents qui y envoient leurs enfants. La majorité des enfants fréquente à la fois une *dugsi* et une *Primary School*. Son rôle est complémentaire au système éducatif mis en place par C.A.R.E. car elle délivre un enseignement du Coran différent. L'école pourrait former un espace refondateur, où les appartenances nationales et/ou ethniques seraient gommées. Telle est en tout cas l'intention du H.C.R qui y dispense des cours d'éducation à la paix. Pourtant, les clivages existent. Certains groupes de religion chrétienne, tels que les Soudanais, sont réticents à envoyer leurs enfants dans les écoles des camps, par peur que la religion musulmane ne leur soit enseignée.

Il existe également un projet concernant l'éducation des adultes, financé par B.P.R.M., organisation partenaire de C.A.R.E.. Une école pour adultes est implantée dans chaque camp. Celle-ci comporte trois classes correspondant à trois niveaux différents. Environ 40 à 60 adultes y sont accueillis. Cette similitude marque un vrai souci de scolarisation à tout âge. De plus, un effort particulier est porté sur les groupes ayant « en temps normal » un accès moindre à la scolarisation : jeunes filles, handicapés physiques... pour lesquels des programmes spéciaux sont destinés. La formation dispensée dans les camps peut aussi prendre la forme d'ateliers montés par les agences internationales ou des chercheurs de passage. C. Horst⁵ raconte

⁵ Horst C., *Vital links in social security: Somali refugees in the Dadaab camps, Kenya*, News issues in refugee research, Working Paper n°38, United Nations High Commissioner for Refugees, avril 2001

qu'elle a mené un atelier de formation au recueil de données dans le cadre de son enquête de terrain⁶. Elle explique que certains réfugiés qu'elle avait formés ont souhaité enseigner ces méthodes à d'autres réfugiés et ont poursuivi leur formation entre eux car l'inactivité leur pesait. Pour marquer l'importance de l'éducation, le 23 septembre a été décrété « Jour de l'éducation » à Dadaab.

Un autre aspect du système éducatif concerne l'apprentissage. Cette activité est prise en charge par C.A.R.E.. Dans l'enceinte de l'agence, deux bâtiments abritent pour l'un l'école de secrétariat, pour l'autre l'école de couture. L'école de couture a été ouverte en octobre 2000. Elle s'adresse spécifiquement aux groupes dits vulnérables selon la classification de C.A.R.E.. L'école de secrétariat date de 1996. Les élèves s'entraînent sur des machines à écrire obsolètes. Le professeur est soudanais et les élèves sont des handicapés physiques. D'autres activités d'apprentissage existent également, toutes soutenues par cette O.N.G.. Une fabrique de savon, fournissant au H.C.R. le savon distribué aux réfugiés, existe depuis 1997. Dans la clinique pour les handicapés physiques, un atelier de travail du cuir, mis en place depuis 2000, apprend aux personnes handicapées à réaliser chaussures et ceintures en cuir. Depuis 1993, un atelier de menuiserie produit des sièges pour enfants, des sièges de toilettes destinés aux handicapés ainsi que des béquilles. De nombreux ateliers de vannerie, pour les femmes, ou de travail de bois, existent également. Ces initiatives visent à apprendre un métier immédiatement rentable à une population considérée comme vulnérable. En fait, même si ce n'est pas le but unique de C.A.R.E., dans les faits, la majorité des métiers enseignés correspond à des métiers réservés aux hors-castes du système somali, notamment le travail du cuir, le travail du bois.

Le camp peut donc être considéré comme un lieu d'acquisition des savoirs. Mais l'absence d'usage productif des connaissances acquises à l'école et le manque d'opportunités d'embauche, rapportés notamment au nombre croissant d'enfants sortant des écoles des camps, rend l'avenir difficile pour les écoliers issus de ce système même si certaines opportunités semblent s'ouvrir pour les meilleurs éléments. En 1999, grâce à des bourses distribuées par le J.R.S. (Jesuit Refugee Service), quinze étudiants ont continué leurs études à Nairobi et à Mombasa en suivant des formations en administration,

⁶ J'ai moi-même délivré à mes traducteurs des certificats de travail.

technologies de l'information, mécanique, électricité, menuiserie, coiffure ou secrétariat.

De manière explicite et avouée⁷, les formations mises en place dans les camps ou offertes à l'extérieur aux étudiants issus des camps ont pour but de préparer les réfugiés à un métier utile pour la reconstruction de la Somalie lors de leur retour, retour dont on peut douter de la réalité. Les organisations internationales, par la manière dont elles envisagent la scolarisation, font ainsi émerger le « droit au retour » comme un idéal vers lequel tous les réfugiés devraient tendre.

1.5. État du marché de l'emploi dans les camps

Les enfants qui ont terminé leurs études dans les écoles des camps se retrouvent dans une situation incongrue : bien qu'ayant fait leurs études dans le système kenyan, ils n'ont pas accès au marché du travail kenyan. Les possibilités de trouver un emploi en dehors du champ de l'informel sont réduites dans les camps. La carte d'approvisionnement, qui sert de document d'identification, ne suffit pas. La solution peut être alors le départ vers Nairobi, où les réfugiés pourront valoriser leurs acquis dans le secteur informel. Il existe ainsi une contradiction entre le niveau de scolarisation dans les camps et la valorisation des compétences. Même s'il est évident que la scolarisation ne se limite pas à l'acquisition de connaissances utilisables uniquement dans un but productif, les perspectives d'amélioration de leurs conditions de vie grâce à la scolarisation demeurent limitées.

Travailler pour une agence internationale du camp est la seule possibilité d'emploi officiel offerte aux réfugiés mais les emplois qui leur sont offerts sont peu qualifiés : chauffeurs, professeurs, traducteurs, administrateurs des hôpitaux, personnel médical, suivi des projets pour C.A.R.E., aide à la distribution de biens ou cuisiniers, lavandières, personnel de ménage... Un accord a été passé avec le ministère de l'Éducation kenyan, concernant la formation des professeurs. Après deux ans de formation à Garissa, les réfugiés volontaires peuvent enseigner dans les camps. Ils sont alors embauchés comme « travailleur volontaire », recevant une

⁷ Visite des ateliers de C.A.R.E., le 16 avril 2003.

contribution monétaire nettement inférieure aux salaires payés à leurs homologues kenyans. On peut alors se poser la question de la perversité du système, puisque les réfugiés contribuent à pérenniser leur situation : leur travail sert à faire fonctionner le camp et le produit de leur travail se vend sur le marché des camps à destination des réfugiés. Le système s'auto-alimente et s'auto-entretient. Sans l'atteindre véritablement, puisque les agences internationales insufflent de grosses sommes d'argent dans ce camp, l'autosuffisance se rapproche année après année. Les bailleurs, lassés de financer des camps perdurant pendant des dizaines d'années, se font peu à peu plus rares.

Le marché du travail est ségrégué selon que l'on appartient à un certain clan, à une famille ayant déjà des membres travaillant pour une agence internationale, à un groupe spécifique ou selon le genre. La présence d'un de ses parents au sein des agences internationales aide à connaître les opportunités d'emploi disponibles. Il n'y a pas à proprement parler de marché de l'emploi. Les annonces, quand il y en a, sont affichées dans le compound des agences internationales. On trouve ainsi des familles entières travaillant dans les agences internationales. Les revenus permettent démarrer un commerce. Enfin, plusieurs cas nous ont été rapportés de menaces envers des personnes occupant des emplois visés par des membres de clans plus influents. Ils ont ainsi été poussés à des démissions forcées. Le fait d'occuper un emploi dépend beaucoup des relations établies, du clan d'appartenance, en un mot, de l'appartenance sociale, plus que des réelles capacités professionnelles.

Il existe aussi une possibilité de s'insérer dans des projets générateurs de revenus mis en place par C.A.R.E.. Comme nous l'avons vu ci-dessus, ceux-ci s'adressent aux populations dites vulnérables : mères célibataires, handicapés physiques, castes ayant un savoir-faire particulier ou nationalités minoritaires au sein du camp... Ce sont finalement les hommes chefs de famille qui se retrouvent les plus démunis face au marché du travail. Ainsi, C.A.R.E. et le H.C.R. prônent l'importance de l'éducation et de la formation.

1.6. Peut-on parler de ville ?

Les trois camps de Dadaab disposent donc à la fois d'infrastructures et de services que l'on pourrait qualifier d'attributs de l'urbanité. Pour

autant, peut-on qualifier le camp de ville ? Il semble réducteur de définir la ville en fonction ou non de la simple présence d'infrastructures. L'approche statistique suffit-elle à déterminer si les camps participent d'une formation urbaine ? La ville ne peut pas se définir uniquement de manière factuelle (densité, possibilité d'un accès aux soins, à l'éducation, proportion de non-agriculteurs dans la population...). De plus, certaines spécificités dues au statut de réfugiés font que les instruments utilisés habituellement pour reconnaître une ville sont ici inopérants. Dans un article portant sur cette question⁸, Montclos et Kagwanja se sont basés sur un certain nombre d'indices pour démontrer la virtualité de l'existence d'une ville dans les camps de Dadaab. Ils utilisent entre autres la présence et le taux de fréquentation des infrastructures notamment des hôpitaux et des écoles. Il faut tout d'abord souligner qu'il faut différencier le taux de fréquentation des infrastructures mises en place par les agences internationales avec celui du système afférent. Comme nous l'avons vu ci-dessus, le système sanitaire recouvre davantage que les hôpitaux gérés par M.S.F. et le système éducatif ne se limite pas aux écoles de C.A.R.E..

Le taux de fréquentation élevé des hôpitaux des camps ne révèle pas forcément un comportement de type urbain de la part de ses usagers, même si la majorité des réfugiés proviennent ici du milieu urbain, ce ne sont pas non plus des « habitudes de consommation » qui expliquent ce fort taux. On peut imaginer aisément que l'état sanitaire d'une population réfugiée, même installée depuis dix ans pour certains, n'est pas comparable à une population ayant vécu dans des villes, même si cette dernière a migré à un moment ou à un autre : extrêmement fragilisée par sa fuite, elle a dû traverser des épreuves physiques et psychologiques peu comparables à celles rencontrées lors d'un processus de migration économique classique. M.S.F. est présent dans les camps parce qu'il y a un besoin en soins de santé dû à la situation dramatique de ces populations. Il ne faudrait pas oublier ce rapport de cause à effet. Enfin, les camps, notamment celui de Dadaab ont été installés dans une région semi-désertique, à l'environnement difficile : les réfugiés proviennent pour la plupart du

⁸ Pérouse de Montclos M.-A., Kagwanja P. M., « Refugee camps or cities ? The socio-economic dynamics of the Dadaab and Kakuma camps in Northern Kenya », in *Journal of Refugee Studies*, vol. 13, n°2, 2000.

milieu urbain, moins hostile que celui de Dadaab et ne sont pas habitués à ces conditions de vie particulièrement difficiles. Il faut ensuite souligner que l'hôpital est vécu comme un lieu de sociabilité par les réfugiés, notamment par les femmes, qui y trouvent un lieu d'écoute. Un grand nombre de consultations dans les camps concernent des problèmes d'ordre psychosomatique ou liés au stress. Enfin, la famille prend en charge le malade et il paraît probable que certains membres de la famille profitent de leur visite pour consulter. L'accès à l'hôpital est beaucoup plus aisé dans les camps qu'à la campagne, le nombre de kilomètres à parcourir étant réduit. Le médicament est aussi vu comme un produit de luxe permettant, par sa consommation, à accéder à un statut social plus élevé. De plus, arriver à se faire prescrire des médicaments peut être une source de revenus, grâce à leur revente sur le marché noir.

La démonstration d'une urbanisation par le taux de scolarisation est aussi sujette à caution. En effet, les programmes cherchant à augmenter le taux de scolarisation des filles remportent un succès mitigé. Plus on avance dans le cursus, plus la présence des filles diminue. Le H.C.R., en liaison avec le P.A.M., a mis en place un système de motivation pour tenter de pallier cette tendance. Les filles peuvent bénéficier de certains mécanismes les encourageant à suivre une scolarité. Des savons ou des sacs vides leur sont donnés, qu'elles peuvent vendre pour se procurer un peu d'argent, compensant ainsi le « manque à gagner » de leur présence à l'école. De même, les uniformes leur sont fournis par le H.C.R. durant les trois premières années de la *Primary school*. On voit bien que le taux de scolarisation tient plus de la volonté politique des organisations internationales que d'une véritable modification du mode de vie des réfugiés.

Le caractère urbain d'un lieu se définit aussi par la nature des relations sociales entretenues⁹. Notre analyse s'est donc focalisée sur les réseaux existant à l'intérieur des camps de Dadaab, en mettant l'accent sur les changements identitaires rencontrés. Nous avons ainsi pu mettre à jour certains mécanismes d'activité politique, proches de ceux inhérents à une « cité ».

⁹ Grafmeyer Y. et Joseph I., *L'Ecole de Chicago*, éditions Aubier, collection RES Champ Urbain, 334 p, 1984

2. La formation du politique : une approche de l'urbanité des camps ?

Pour L. Cambrézy, le camp marque la frontière entre « l'autochtone et l'étranger, le citoyen et l'exilé »¹⁰. Cette dichotomie n'est pas si effective, comme le démontre la monographie dressée précédemment. Non seulement les marchés du camp sont fréquentés par les deux populations, nous l'avons vu ci-dessus, mais certains font le choix d'habiter le camp qui leur offre un mieux-être par rapport à leur situation, notamment concernant l'accès aux infrastructures prises en charge par les agences humanitaires. Nous pouvons ainsi nous demander si la condition de réfugié signifie nécessairement une absence de citoyenneté : n'existe-t-il pas une sorte de citoyenneté spécifique au camp, dans le sens où les réfugiés participent à la « chose publique » ? C'est parce que le camp de réfugiés s'apparente à la « vie nue », la « *zoe* » selon les termes de Giorgio Agamben¹¹ qu'on peut le qualifier de « non-lieu » au sens donné par Marc Augé¹², beaucoup plus qu'en se fondant sur un déficit de sociabilité et un anonymat qui seraient leur. En effet, il y existe certaines formes d'activité sociale publique. Le camp est le lieu où se mêlent l'individuel, par les histoires d'exil propres à chaque réfugié, le groupe d'appartenance (qui peut être l'ethnie, malgré les difficultés de définition inhérentes à cette notion, le clan, la caste...), la nation, au travers du pays d'accueil et de la nationalité majoritaire présente dans le camp, et le supra-national, via des agences internationales, représentant soit les valeurs « inter-nationales », c'est-à-dire dans lesquelles toutes les nations se retrouvent, soit les valeurs « trans-nationales », transgressant les frontières, telles celles véhiculées par l'action humanitaire des O.N.G.. Plusieurs nationalités, plusieurs groupes (des clans et des castes dans le cas de Dadaab) y habitent, y cohabitent surtout et s'y forment. C'est également un lieu où des logiques de pouvoir émergent et s'affrontent. Les réfugiés ne sont pas simplement des victimes passives ou des bénéficiaires de l'aide

¹⁰ Cambrézy L., *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, éd. des Archives Contemporaines, 2001., p. 88.

¹¹ Agamben G., *Moyens sans fin. Notes sur la politique*, éd. Payot et Rivages, coll. Poche/Petite Bibliothèque, 2002.

¹² Augé M., *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, éd. Seuil, 1992.

humanitaire. La question de l'activité politique présente au sein des camps de réfugiés de Dadaab se pose donc en toute légitimité. Nous avons dégagé trois axes pouvant signifier l'émergence d'une activité s'apparentant au politique dans les camps : la (ré)appropriation du pouvoir par les réfugiés, l'émergence de nouveaux groupes sociaux dans les camps et leur place dans le jeu politique local.

2.1. La représentation des réfugiés face aux agences internationales : une (ré)appropriation de l'identité, une (ré)appropriation du pouvoir

Loin de l'image idyllique de l'action humanitaire, les conflits sont nombreux entre les réfugiés et les agences internationales comme au sein même de leurs communautés. Pour gérer ces oppositions, le H.C.R. a jugé nécessaire de mettre en place un système de représentation des réfugiés à plusieurs niveaux : deux délégués (*leaders*), un homme et une femme, pour chaque bloc, parmi lesquels sont choisis les délégués de section, qui à leur tour fournissent les délégués du camp. Ce système, extrêmement hiérarchisé, reflète les exigences de parité entre les « genres » auxquelles est soumis tout projet d'agence internationale ou d'O.N.G. souhaitant obtenir des financements. La parité est ici quelque peu détournée puisque les femmes-déléguées n'ont qu'un pouvoir limité, leurs centres d'action se limitant aux questions « féminines » (viols, problèmes à l'intérieur des couples) ; la stratégie de « *women empowerment* » à l'œuvre dans ce type de mesure n'a pas fonctionné. Dans les faits, ce sont systématiquement les *elders*¹³ qui ont été désignés comme délégués, rendant inefficace la tentative du H.C.R. d'organiser la vie des camps de manière démocratique.

Les réfugiés revendiquent des droits et sont prêts à les défendre contre les agences internationales, leurs interlocuteurs. Ils se sont mis plusieurs fois en grève, en particulier à cause de l'insuffisance et de la mauvaise qualité de la nourriture : après s'être réunis. Les *elders* refusent de prendre la nourriture, font passer l'ordre parmi les réfugiés de ne pas aller la chercher et empêchent même les personnes

¹³ L'emploi de ce mot est problématique, dans le sens où sa définition reste floue, alors qu'il est utilisé abondamment par les réfugiés eux-mêmes et les agences internationales. Mais il paraît difficile de faire l'économie de son emploi.

d'accéder au centre de distribution. On peut donner un autre exemple dans un conflit que l'on pourrait qualifier de culturel et qui est révélateur des tensions existantes entre Kenyans et réfugiés somali, personnel des O.N.G. et travailleurs volontaires : C.A.R.E. ayant souhaité modifier son calendrier de travail en donnant le week-end à ses employés, les réfugiés devaient travailler le vendredi ; les *elders* ont refusé un tel arrangement arguant que pour la grande majorité des employés, réfugiés somaliens donc musulmans, travailler le vendredi était impossible ; de plus, cette modification de calendrier touchait les dates de distribution de nourriture, et les réfugiés craignaient de voir leurs rations diminuer par le jeu du déplacement des jours de distribution.

Les volontaires réfugiés travaillant pour les agences internationales réclament aussi de meilleures conditions de travail. C'est là une source d'incompréhension de la part du personnel expatrié des agences internationales. Lors d'un entretien, un membre de M.S.F.¹⁴ nous a fait part de son trouble face à une situation de grève à laquelle il avait été confronté : pour lui, donner du travail aux réfugiés c'est, plus que leur offrir individuellement un emploi, leur donner la possibilité d'aider leur communauté. Le réfugié est vu ici comme un assisté, assimilé à une communauté dont il se réclamerait forcément, et non comme quelqu'un possédant des capacités personnelles. On oublie alors que les réfugiés n'ont pas fait le choix de vivre ensemble, loin de là, que le regroupement s'est effectué *de facto* et souvent contraint par les autorités du pays d'origine. Des négociations ont été ouvertes notamment pour unifier les statuts des travailleurs volontaires réfugiés entre les différentes agences, qui, pour un même travail, obtenaient une rémunération et des « avantages sociaux » très différents, ce qui menait à des conflits entre employeurs et employés. Il a ainsi fallu trouver un accord en deux étapes, d'abord entre les agences internationales, puis avec les représentants des travailleurs volontaires.

Les réfugiés se sont également réappropriés une autre contrainte dans leurs rapports avec les agences internationales présentes sur le terrain. Ils savent emprunter le langage et le fonctionnement des agences pour obtenir des ressources, financières ou matérielles. J'ai constaté l'émergence de nombreux groupes se

¹⁴ Entretien du 29 mars 2002.

réunissant sous les bannières les plus diverses : femmes seules, minorités... puisque leurs demandes ont beaucoup plus de chances d'être prises en considération par les agences internationales lorsque le groupe est formé de manière formelle. La mode du « *women empowerment* » et du « *capacity building* », vocables présents dans tous les projets des institutions internationales et des O.N.G., n'y est certainement pas étrangère. Ces groupes ont-ils été constitués pour répondre à une attente des agences internationales ou tout du moins, en capter les ressources disponibles dans le cadre de l'aide humanitaire ? On peut le supposer. Cet exemple illustre également la production ou la formalisation de nouveaux corps sociaux.

2.2. L'émergence de nouveaux groupes sociaux

Une deuxième facette de la vie politique concerne l'émergence de nouveaux statuts ou la reconversion de certains groupes. Cette émergence marque à la fois une extension du conflit déchirant la Somalie à l'intérieur des camps, mais aussi la particularité de la situation des réfugiés. Les personnes travaillant pour les agences internationales acquièrent un certain pouvoir, qui favorise l'émergence d'une nouvelle classe sociale¹⁵. Ce pouvoir est tiré du prestige conféré par un tel emploi mais également des avantages qui en découlent : navettes gratuites entre les camps, salaire permettant d'instaurer un système de prêts pour l'ouverture de commerces, possibilité de détournement de l'aide humanitaire aux profits de la famille et des proches, capacité à faire embaucher ses proches par ces mêmes agences. Cette classe sociale ne rentre pas forcément pour autant en concurrence avec les *elders*, qui sont décisionnaires dans la société somalienne. Par exemple, lors d'un conflit opposant les employés réfugiés des agences à leurs employeurs, les *elders* ont soutenu les employés. Cela peut se comprendre dans le sens où les deux catégories ne sont pas « concurrentes ». Les travailleurs des O.N.G. ne cherchent pas à se montrer comme groupe de pouvoir face aux *elders*. Leur statut de travailleurs auprès des agences internationales leur permet d'être mieux considérés par le groupe des *elders*, d'y être intégrés ou d'y voir plus de poids.

¹⁵ M. Agier, « De nouvelles villes : les camps de réfugiés », in *Annales de la recherche urbaine*, n°91, décembre 2001.

La constitution de groupes de femmes, qui notamment regroupent les femmes seules, veuves ou abandonnées par leur mari, est également un fait nouveau. Cela découle des conditions particulières liées à la guerre en Somalie, qui a séparé les familles. Des groupes formés pour la gestion des camps par les O.N.G. apparaissent aussi. Le Comité des parents d'élèves, par exemple, a pour objectif de développer des projets au sein de l'école tels que l'éducation culturelle. Le but d'une telle association est de lutter contre l'absentéisme à l'école et de faire le lien entre l'école et la communauté. Elle a été fondée à la fois sur une initiative des parents qui souhaitaient se renseigner sur les conditions d'apprentissage de leurs enfants et par C.A.R.E., qui cherchait une implication plus forte des parents dans la scolarité de leurs enfants. Les quinze membres, élus chaque année, sont bénévoles.

Un cas bien spécial est constitué par le cas du clan *Marehan*, auquel appartenait le général Syad Barré. La population de ce clan, qui ne fait en aucune façon partie des hors-castes, se voit ostracisée par les réfugiés Somali. Ses ressortissants cachent leur appartenance et se prétendent originaires d'un autre clan par peur des représailles. Le port du « *ninja* », voile musulman ne laissant paraître que les yeux, permet de dissimuler son appartenance clanique et même de la nier, au cas où quelqu'un prétendrait la reconnaître. Un clan qui avant la guerre ne présentait pas de signe particulier d'exclusion, s'est vu ainsi occuper sur l'échiquier clanique Somali une place à part qu'il n'occupait pas auparavant. Il ne s'agit pas dans ce cas d'émergence mais bien plutôt d'une reconversion.

La place des minorités qui se posent en tant que groupe est également à appréhender : les choix des agences humanitaires ont renforcé certains particularismes. Nous nous sommes plus particulièrement penchés sur le cas des *midgaan*¹⁶ dans le camp de Hagadera. Ils ne sont pas réunis dans un seul bloc du camp mais sont répartis dans les blocs de leur clan d'origine. Ceux-ci ont un statut assimilable à celui des intouchables en Inde. Ils ne peuvent que se marier entre eux, ils ne peuvent travailler que sous la coupe d'un des membres de leur clan qui n'est pas *midgaan*, les femmes sont les

¹⁶ Les *midgaan* (chasseurs et métiers du cuir) font partie d'une des cinq classes de la société somali, les *vaable*, les castes marginales. Cf. M. Mohamed-Abdi, "Les bouleversements induits par la guerre civile en Somalie..."

servantes des membres du clan et les hommes font les travaux considérés comme « sales » (mécanique, travail du cuir...). Ils font l'objet de discriminations : leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école avec les autres enfants, leurs voisins refusent de passer devant leur maison par peur de tomber malades... Si ces personnes s'assument en tant que *midgaan* en restant sous la protection de leur clan, ils sont sous sa protection et donc intégrés au système social somali. Ils travailleront dur mais ne seront pas battus. Quand les *midgaan* souhaitent se détacher de leur clan d'origine, ils sont alors victimes de graves violences de la part des personnes de leur clan.

Nous avons effectué plusieurs entretiens¹⁷ avec M., *midgaan* se revendiquant en tant que tel. Il tente de constituer ce que l'on pourrait qualifier un nouveau groupe social, en souhaitant réunir tous les *midgaan*, répartis dans tous les clans de la société somali, en un seul clan. Il est l'objet de persécutions de la part de ses voisins. C'est un des rares *midgaan* à avoir pu profiter d'une éducation. Il a pu poursuivre ses études jusqu'au niveau primaire. Il souhaite que obtenir pour lui et les membres de sa caste les mêmes droits que les autres concernant l'accès à l'éducation, à la santé, à l'aide humanitaire... Mais il est peu suivi dans son combat, même par les autres *midgaan* qui craignent pour leur sécurité : le fait de vivre dans les camps rend leur situation plus difficile car les personnes appartenant à leur clan connaissent leur caste d'appartenance, alors que sous le gouvernement de Syad Barre, les persécutions étaient sévèrement punies. M. tente de profiter de l'opportunité offerte à certaines minorités (*Bantus* dans le cas somalien) d'être réinstallées dans un pays d'accueil tiers. Il a écrit une lettre aux Ambassadeurs des États-Unis, d'Australie et du Canada en expliquant les persécutions dont ils faisaient l'objet en tant que *midgaan* et en demandant leur réinstallation. Les *midgaan* sont présentés dans ce cas comme une minorité, qu'ils ne sont pas. Ainsi, l'opportunité faite aux groupes minoritaires homogènes d'être réinstallés dans un pays-tiers ouvre la possibilité à d'autres groupes moins homogènes et non minoritaires de se créer.

¹⁷ Entretiens en avril et mai 2002.

2.3. Une variable dans le jeu politique national

On perçoit bien souvent le réfugié comme représentatif d'un nouvel état, où les frontières entre Etats n'auraient plus cours, où la sédentarisation deviendrait le mode de vie minoritaire et la scission entre appartenance territoriale et appartenance nationale serait effective (Agamben 2002). À la suite de S. Shami¹⁸, on peut regretter qu'un trop fort intérêt pour le phénomène de la globalisation laisse peu de place au régionalisme dans l'analyse de mouvements de populations entre États. Nous pouvons ainsi parler de « perméabilité » des frontières, rendant compte de la situation de ces réfugiés qui traversent la frontière afin d'échapper aux menaces pesant sur eux. La population des camps est mouvante, avec des départs et des arrivées en fonction des récoltes, du contexte économique et politique. Mais dans toute l'Afrique de l'Est, les camps se sont établis de l'autre côté de la frontière du pays d'origine et les mouvements de réfugiés se font au final dans un rayon d'action limité. Les réfugiés de Dadaab sont principalement somali dans une région qui est également somali. Historiquement, cette région s'était prononcée pour le rattachement à la Grande Somalie lors du référendum de 1957. Pour autant, les relations entre les Kenyans et les réfugiés ne sont pas aisées et l'existence des réfugiés en tant que sujet politique se pose également dans le contexte du pays d'accueil. Au niveau local, leur présence ne peut pas être ignorée des jeux de pouvoir locaux. A Dadaab, elle a incité à la création d'associations travaillant pour une amélioration du niveau de vie des habitants locaux en réaction aux programmes des agences internationales s'adressant uniquement aux réfugiés, souvent d'ailleurs avec une aide logistique sinon financière de la part de ces dernières.

Au niveau national, elle est connue et peut devenir un enjeu sociétal. Même si personne n'envie la situation des réfugiés, ceux-ci ont accès à certains avantages que leur envient les Kenyans. Par exemple, le système de soins mis en place dans les camps est censé être meilleur que le système kenyan. En mars 2002, un article du journal national kenyan, *The Nation*, présentait un rapport publié sur ce thème : il affirmait que les Kenyans sont moins bien soignés que

¹⁸ Shami, S. (1996), 'Transnationalism and Refugee Studies: Rethinking Forced Migration and Identity in the Middle East' in *Journal of Refugee Studies*, vol. 9, n°1, 1996, Oxford University Press.

les réfugiés. Ce qui est important ici n'est pas la véracité des conclusions de ce rapport, mais le mythe entretenu publiquement. Les réfugiés ont aussi accès à l'éducation, et l'eau potable leur est fournie gratuitement, ainsi que des rations de nourriture. Ainsi, certains arrivent à obtenir la double identité : une carte de rationnement et une carte d'identité kenyane afin de profiter de ce qui est considéré comme un « avantage », être réfugié. Cela explique également pourquoi certains Kenyans viennent habiter dans un camp de réfugiés.

Ils peuvent aussi devenir partie prenante sur la scène politique internationale. L'importance numérique des réfugiés accueillis sur le territoire d'un pays est éminemment politique. Le pays d'accueil peut se servir du nombre de réfugiés sur son territoire, par exemple en gonflant le chiffre pour obtenir plus de subsides de la communauté internationale ou en refusant l'accueil de nouveaux flux.

Conclusion : Vers une « citoyenneté » des camps de réfugiés ?

Ces exemples tirés d'enquêtes de terrain montrent qu'il existe une tentative des réfugiés à se poser en tant qu'acteur politique. Nous avons vu dans la première partie que le camp est plus complexe qu'une ville et qu'il faut pour le comprendre aller plus loin qu'une analyse statistico-géographique. Nous avons ensuite étudié les réseaux sociaux à l'œuvre dans les camps. Agamben estime que les réfugiés se réduisent à la « zoe », « le simple fait de vivre », que toute « bios », c'est-à-dire « la forme ou la manière de vivre propre à un individu ou à un groupe » est absente du camp de réfugiés¹⁹. Pourtant, des éléments de prise en charge par les réfugiés d'organisation de leur vie sociale peuvent être relevés. Elle pose la question de l'appropriation d'un pouvoir par les réfugiés et de l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale et doit être placée dans le contexte du traitement des réfugiés, spécifique à l'aide humanitaire. Les réfugiés sont appréhendés par les agences internationales soit de manière collective et globale (distribution de nourriture...) et sont donc limités à une position passive, soit de manière très spécifique (par exemple,

¹⁹ Agamben G., *Moyens sans fin. Notes sur la politique*, éd. Payot et Rivages, coll. Poche/Petite Bibliothèque, 2002.

les projets générateurs de revenus ne sont créés qu'en direction des populations dites « vulnérables » à un point tel que les populations « non vulnérables » s'en retrouvent exclues, ce qui les fragilise) et sont alors confinés à un rôle de victime. A travers la réappropriation des instruments à la disposition des réfugiés, on voit émerger de nouvelles formes d'organisation sociale et politique. En redessinant la carte des appartenances identitaires, notamment en floutant les appartenances nationales, la notion de citoyenneté est d'autant plus difficilement applicable. Il n'en reste néanmoins que l'on ne peut opposer réfugié et citoyen, comme l'on ne peut réduire la vie en camps à une « biopolitique », c'est-à-dire à un pouvoir tout-puissant s'appliquant uniquement sur des corps. Parler de « citoyenneté » pour englober ce qui est en jeu actuellement dans les camps de réfugiés est inapproprié mais peut permettre d'ouvrir la voie à la recherche d'un concept plus adéquat afin de nommer les ajustements identitaires et sociaux à l'oeuvre dans cet espace.

Bibliographie

- AGAMBEN, G., (2002). *Moyens sans fin. Notes sur la politique*, Paris : Payot et Rivages.
- AGIER, M. (2000). *La guerre, le camp, la ville. Rapport de mission IRD/MSF-B*.
- AGIER, M. (2001). 'De nouvelles villes : les camps de réfugiés', *Annales de la recherche urbaine*, 91.
- AUGÉ, M. (1992). *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris: Seuil
- CAMBRÉZY, L. (2001). *Refugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*. Paris : Archives Contemporaines.
- Grafmeyer Y. et Joseph I. (1984). L'Ecole de Chicago, éditions Aubier, collection RES Champ Urbain, 334 p
- HORST, C. (2001). *Vital links in social security: Somali refugees in the Dadaab camps, Kenya*, News issues in refugee research, Working Paper n°38, United Nations High Commissioner for Refugees
- PÉROUSE DE MONTCLOS, M.-A. & KAGWANJA, P.M. (2000). 'Refugee camps or cities? The socio-economic dynamics of the Dadaab and Kakuma camps in Northern Kenya', *Journal of Refugee Studies* 13 (2)

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES
UNHCR (2005). 2004 Global Refugee Trends, Population and
Geographical Data Section, Division of Operational Support,
UNHCR Geneva.

SHAMI S. (1996). 'Transnationalism and Refugee Studies: Rethinking
Forced Migration and Identity in the Middle East', *Journal of
Refugee Studies* 9 (1).